

## **L'enseignement du français au Liban hier et aujourd'hui**

*Wafa BERRY Hajj*

Consultante en Ingénierie pédagogique

Rectorat de l'Université Libanaise

Beyrouth - Liban

*Avec une histoire marquée par la succession sur son territoire de différentes civilisations, avec une géographie qui le place sur un carrefour entre l'Orient et l'Occident, avec ses quelque 48 confessions religieuses réparties sur une superficie de 10 450 km<sup>2</sup>, le Liban est par excellence le pays de la tolérance et de la liberté, de la polyvalence et de la spécificité comme le pays de l'erreur et du progrès. Bref, le pays de toutes les contradictions se plaît-on à dire. Ces différents aspects du pays se retrouvent dans la plupart de ses domaines, notamment dans son système éducatif. Ce dernier constitue, à lui seul, une illustration significative du paysage de la pluralité. Il est marqué par une complexité qui fait toute sa richesse même si elle est bâtie sur des pratiques divergentes de l'opération pédagogique. Nous ne prétendons nullement cerner dans cet article la carte des institutions pédagogiques du Liban ou les diverses normes qui régissent l'enseignement dans les établissements qui en relèvent. Nous nous contenterons de mettre en lumière un des aspects importants qui font la particularité du système éducatif libanais. Il s'agit de la grande place accordée à la langue étrangère, la langue française en l'occurrence lorsqu'elle est dispensée justement comme langue étrangère. Nous essayerons dans une première partie de définir la place de celle-ci dans le système pédagogique scolaire, son fonctionnement et son efficacité. Dans une deuxième partie, nous nous attarderons plus particulièrement sur le cycle universitaire réceptacle des cycles scolaires et qui condense toute la problématique du FLE au Liban. Nous examinerons de près l'enseignement du français à l'Université Libanaise (UL), la plus grande université du pays. La langue française instaurée comme module obligatoire dans les cursus des étudiants a soulevé beaucoup de problèmes. L'utilité et la rentabilité de ces cours ont donné lieu à une réflexion profonde qui a mené à une réforme générale de l'enseignement du FLE à l'UL. Nous concluons sur une réflexion générale concernant l'enseignement et l'enseignant en FLE.*

### **Le FLE dans les cycles de l'enseignement scolaire**

Il existe au Liban 2719 écoles divisées en deux catégories, publiques et privées. Les écoles publiques sont celles du gouvernement, elles sont gratuites. Elles représentent 49,39 % du total des écoles du Liban. Les écoles privées sont payantes, elles constituent 36,23 % du total des écoles. Le reste, soit un pourcentage de 14,38 %, regroupe les écoles privées subventionnées donc gratuites. Toutes ces écoles comptent un total de 871581 élèves, dont 36,82 % inscrits dans le public et 63,18 % dans le privé. Sachons également que 67,69 % du total des élèves du Liban suivent une formation francophone et 32,31 % une formation anglophone. Les pourcentages des langues de formation, selon le secteur, sont répartis comme suit : 73,71% des élèves du secteur public sont « francophones » et 26,29 % sont « anglophones ». Dans le secteur privé, 64 % des élèves

sont francophones et 36 % anglophones. Précisons que la langue maternelle, l'arabe, est une langue étudiée et une langue d'études dès les classes maternelles, parallèlement à la première langue étrangère, français ou anglais, adoptée par l'établissement. Le Liban est entré dans la francophonie pour des raisons historiques (il a été sous mandat français pendant de nombreuses années) et il l'est resté pour des raisons sociales, économiques, culturelles et affectives. Ce qui explique en grande partie le nombre élevé des écoles qui ont adopté la langue française à côté de l'arabe comme langue d'enseignement. Les données qui précèdent montrent qu'au niveau des chiffres le français se porte bien au Liban. Dans un grand nombre d'écoles, il fait figure de langue seconde. Plus précisément, dans certaines écoles privées de « première classe », il est presque considéré comme une 2ème langue maternelle. Dans d'autres, encore privées, il occupe la place privilégiée d'une langue seconde, et dans les écoles publiques ou gouvernementales, le français a le statut de première langue étrangère, l'anglais étant la deuxième. Mais, dans un cas comme dans l'autre, le français est enseigné tout au long des douze ans de la vie scolaire avec l'objectif de développer et de favoriser chez les jeunes Libanais, futurs universitaires, un bilinguisme avancé. Cet objectif, bien entendu, est atteint à des degrés différents ou ne l'est pas du tout. Nous n'en précisons pas les causes, le français langue seconde n'étant pas l'objet de cet article. Nous nous contenterons de préciser que cela est directement lié à l'école, à la conception que celle-ci se fait du français et des ressources humaines et matérielles dont elle dispose ou qu'elle déploie à cet effet. Il va sans dire que le secteur privé a plus de moyens que le secteur public et par conséquent le français qui y est enseigné jouit d'une certaine qualité et même d'une qualité certaine, selon l'établissement où il est dispensé. Les écoles rattachées au secteur privé ne possèdent pas toutes les mêmes moyens matériels et les mêmes expériences pédagogiques. Nous pouvons donc parler de deux, trois, voire de quatre catégories de niveaux de langue parmi les francophones issus des écoles privées. Dans les projets des dirigeants de ces écoles, le français est au départ proposé comme langue seconde, il est souvent, à l'arrivée, dans un nombre non négligeable d'écoles, une langue étrangère et même parfois une langue muette avec laquelle l'élève ne peut pas s'exprimer. L'élève sortant d'une école gouvernementale est, lui, non seulement le moins nanti en matière de langue, mais il est aussi celui qui arrive à l'université chargé de toutes sortes de préjugés vis-à-vis de la langue française; préjugés qui ne peuvent que rendre plus difficile son futur apprentissage en et du français. Le français, langue étrangère tout court, (FLE), a toujours été enseigné dans les écoles anglophones privées à partir de la classe de 6ème. Il en est de même pour l'anglais enseigné aux francophones. C'est ce qui a conféré aux libanais la réputation d'être trilingues. Dans les écoles anglophones publiques, le français est enseigné à partir de la classe de 5ème sous le titre de 2ème langue étrangère depuis la fameuse réforme des programmes scolaires en 1995. Entreprise par le Ministère de l'Education en collaboration avec le Centre de Recherches et de Développement Pédagogiques (CRDP), cette réforme a pour ambition de faire de l'élève de l'école publique un trilingue comme son compatriote de l'école privée. Après une rénovation de l'enseignement du français première langue étrangère, le FLE a, de son côté, été introduit dans les deux cycles moyen et secondaire comme matière obligatoire du programme. Indépendamment du système scolaire, les adultes ont la possibilité de suivre des cours de FLE dans un des sept centres culturels français sis dans toutes les régions du Liban ou dans d'autres centres privés ou écoles dits de langue. Le public de ces centres a des motivations différentes. Il est constitué de débutants de formation anglophone d'origine ou de faux débutants. Ces derniers ont souvent une formation francophone d'origine qui présente de grandes lacunes ; ils fréquentent alors ces centres pour un perfectionnement linguistique ou une simple mise à niveau. Dans les centres cités supra, les résultats sont satisfaisants puisque l'apprenant profite au maximum des cours qu'il paie et auxquels il s'est inscrit de son propre chef. Quant au FLE enseigné dans les écoles privées, nous pouvons dire qu'il subit les mêmes conditions de travail (mentionnées plus haut) auxquelles est soumis l'enseignement du français langue seconde. L'apprenant qui sort des écoles privées peut prétendre posséder le FLE, toujours à des degrés variables bien entendu, s'il a pris ces cours au sérieux et s'il s'est impliqué dans son apprentissage par l'intermédiaire d'un travail responsable et

régulier. En effet, en plus des moyens et des savoir-faire dont disposent les écoles privées, elles ont profité de la réforme préconisée par le ministère pour commencer un enseignement du FLE, plus méthodique et plus approprié. Elles ont dorénavant à leur disposition une série d'objectifs généraux et spécifiques, des contenus et des programmes pour toutes les classes. Ces matériaux de travail proposés par le CRDP ont été imposés par un décret de loi à toutes les écoles du Liban Il ne restait alors aux écoles privées que le choix d'un matériel didactique adapté à ces objectifs et convenant à leurs publics. Un bon nombre a continué, par une sorte de snobisme caractéristique du secteur privé, à utiliser les méthodes de FLE, françaises, disponibles sur le marché, exploitées cette fois avec des objectifs clairs et des stratégies plus ciblées. D'autres écoles, privées encore, moins sûres de pouvoir assurer un enseignement adapté à l'esprit de la réforme, ont adopté la méthode de FLE du « gouvernement » élaborée au CRDP. Intitulée « À nous le français », cette méthode audio a été conçue conformément aux nouveaux programmes par un groupe d'auteurs qui ont justement participé à la réforme. Couvrant les cycle moyen et secondaire, elle a le mérite d'introduire la langue française dans le monde des élèves libanais avec le moins de dépaysement possible, en tenant compte de l'hétérogénéité de ce public dans les différents établissements. Le français que cette méthode cherche à faire acquérir est un français standard où l'élève commence dans les premières années à apprendre, à l'oral comme à l'écrit, à exprimer ses besoins, ses sentiments, et tout ce qui concerne son environnement immédiat. A la fin du cycle secondaire, il devrait être capable de défendre et de justifier un point de vue ou d'argumenter sur un sujet donné. Revenons aux écoles publiques, celles de l'Etat. La décision et les efforts visant à introduire le F2LE (français deuxième langue étrangère) dans les programmes sont tout à fait louables. Ce grand pas en avant, visant à rendre trilingue l'élève de l'école publique, est resté cependant très incomplet ; il a même été indirectement saboté par le fait d'avoir exclu la deuxième langue étrangère des examens officiels du Brevet et du Baccalauréat libanais. Le gouvernement a été acculé à prendre cette décision car, au niveau logistique, l'état ne possède pas les moyens de faire subir à un très grand nombre d'élèves l'épreuve du FLE avec les quatre aptitudes demandées, notamment la compréhension et l'expression orales qui exigent des structures et une organisation qu'il ne peut assurer pour l'instant. Par ailleurs, les responsables savaient pertinemment qu'il serait injuste d'inclure dans les examens officiels, et de placer sur le même pied d'égalité, une matière qui n'a pas été aussi bien enseignée dans les écoles publiques que dans les écoles privées. : Manque de professeurs, de professeurs formés, de laboratoires de langues, de matériel pédagogique ( manuels, cassettes, lecteurs de cassettes..).Choisis parmi des professeurs de FLS ou d'arabe ayant des heures libres au programme, les enseignants qui ont été chargés des cours de FLE ont trouvé en ces heures rajoutées arbitrairement à leurs programmes, une corvée supplémentaire. Les professeurs d'arabe ont assuré ces cours sans enthousiasme ni conviction, et les professeurs de français langue seconde avec beaucoup d'angoisse et d'autorité. Ces deux attitudes communiquées d'ailleurs aux élèves ne sont pas étonnantes. Les enseignants d'arabes ou d'éducation civique désignés pour assurer ces cours ne possèdent pas les compétences linguistiques nécessaires pour enseigner le français tout court. Quelques directeurs pensent même qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une bonne maîtrise du français pour enseigner le FLE, et qu'il suffit de préparer la leçon pour être performant. Quant aux profs de FLS, non formés au FLE, ils ont considéré ces cours comme un prolongement de ceux qu'ils assurent habituellement. Avant le début des cours, ces deux catégories d'enseignants ont suivi une même formation de courte durée qui n'a pas suffi à faire d'eux des profs motivés et compétents. Pendant trois jours ils ont « fait connaissance » avec l'approche communicative, les pratiques de classes, la méthode adoptée, la grammaire en FLE, la motivation des élèves etc., Ajoutons à cela que la structure de l'école publique et son organisation ne favorisent pas à vrai dire un enseignement approprié du FLE. Les pratiques de classe que préconise l'approche communicative tombent souvent devant le grand nombre d'élèves par classe ou devant la réticence des responsables dans ces écoles. Certains parmi eux ne peuvent pas encore admettre une rupture du Schéma traditionnel de l'enseignement qui dans leur esprit est toujours magistral face à des élèves silencieux qui écoutent. Quelques surveillants mal

avisés, n'hésitent pas parfois à entrer en salle de classe pendant un cours de FLE pour reprocher à l'institutrice le « désordre » (changement de la disposition des tables) ou même tancer les élèves pour leur « indiscipline » (déplacement et bruit dans un travail en groupes, interactivité...). De leur côté, les élèves n'ont pas facilité la tâche de leurs enseignants. De manière générale les étudiants du système public ont tout d'abord un problème d'ordre psychologique avec la langue étrangère, avec la langue française plus particulièrement, nous aurons l'occasion d'y revenir. Soulagés donc d'être débarrassés de cette matière pour les examens officiels, les élèves se sont complètement démotivés. Ils se sont mis soit à manquer ces cours (ils se font renvoyer de la classe dès le début de la séance) soit à considérer les deux périodes de français par semaine comme une pause, un temps de loisir où ils n'ont pas à déployer d'efforts particuliers. Même si l'élève acquiert quelques notions en classe ou quelque compétence, il ne fournit aucun travail à la maison en guise de fixation. Les cours de FLE dans les écoles publiques et dans certaines écoles privées de niveau très commun demeurent donc, sauf dans de rares cas, peu efficaces. Actuellement, des sessions de formation des enseignants sont en train d'être démultipliées dans toutes les régions du Liban. Les élèves, comme les dirigeants de leurs écoles, commencent à réaliser que cette matière s'est définitivement installée dans leurs programmes. Mais, pour l'instant, rien ne laisse présumer que le FLE constituera une épreuve supplémentaire aux examens officiels des fins de cycles moyen et secondaire. Si le pas de géant qui a voulu mener tous les Libanais au trilinguisme s'est un peu pris dans ses propres filets, il ne s'en trouve pas moins que ses initiateurs continuent, par des efforts considérables à aller sur le bon chemin de la réforme. Nous arrivons à la deuxième partie où, tout en examinant la situation du FLE à l'université, nous allons pouvoir poser le problème du FLE au Liban sous tous ses angles et apporter quelques éléments de réponses aux questions suscitées dans la première partie. Il y a plus de 15 universités et d'instituts universitaires privés au Liban et une seule université publique. Ces universités dispensent des formations en anglais et /ou en français. Parmi elles, l'Université Saint Joseph (USJ) qui est la plus francophone des universités du Liban. Elle offre des formations en langue française allant de la licence au doctorat d'état dans différents domaines et champs disciplinaires. Un test de langue est exigé à l'entrée de n'importe quelle faculté de l'USJ pour s'assurer que tous les étudiants qui viennent s'y inscrire ont le niveau A (niveau requis pour pouvoir suivre aisément des cours en français). Dans une bonne partie des cas, les candidats issus de bonnes écoles privées et évoluant dans un environnement qui leur permet de réinvestir au quotidien leurs compétences linguistiques, ne trouvent pas de difficultés particulières à avoir le niveau A. Dans le cas contraire, le candidat ayant révélé un niveau moindre, doit obligatoirement suivre des sessions de FLE adaptées à ses besoins avant d'entrer à l'université. Il peut, à cet effet, s'inscrire dans le centre de langues de l'université ou ailleurs. Inutile de préciser qu'à ce stade, l'étudiant se distingue par un sérieux et une assiduité remarquables. Prendre la décision de faire des études à l'USJ, c'est s'engager à réussir. Très rares sont ceux qui se permettent le luxe de s'inscrire dans cette université payante sans s'efforcer de rentabiliser le temps et l'argent investis. Possédant un grand savoir-faire, cette université prestigieuse demeure un des grands bastions de la francophonie au Liban et au Moyen Orient. Nous ne parlerons pas des autres universités privées qui dispensent des formations supérieures en français car elles suivent la même démarche que l'USJ, peut-être avec moins d'exigence. Situées hors de la capitale Beyrouth, elles accueillent un public venu des régions dont le niveau de français n'est pas toujours satisfaisant. Les effectifs de ces universités encore plus réduits que ceux de l'USJ, permettent de maintenir des niveaux de langue plus ou moins homogènes au sein de leurs classes. Passons maintenant à l'université libanaise (UL), seule université publique du pays, où le problème du FLE se pose avec acuité. Accueillant autour de 80 000 étudiants, soit 80 % de la totalité des universitaires du Liban, l'UL est la plus grande université du pays. Elle compte 17 facultés qui assurent diverses spécialités, soit 54 sections réparties sur tout le territoire libanais du Sud au Nord en passant par le grand Beyrouth. Ajoutons que 75 % des 80 000 étudiants de l'UL, sont de formation francophone. Dans les textes de lois relatifs à la création de l'université libanaise, il est stipulé que l'arabe est la langue

officielle de l'enseignement, et que les cours peuvent se faire en français ou en anglais. De ce fait, et par un engagement politique dans la francophonie, l'université libanaise, a choisi le français comme langue d'enseignement, pour un bon nombre de cours dans différentes disciplines. C'est ainsi que le français y est devenu la langue officielle de l'enseignement. Les étudiants de formation anglophone, encore peu nombreux, reçoivent bien entendu, une grande partie de leurs cours en anglais ou doivent se reconverter au français à partir de la deuxième année en cas d'absence d'une filière anglophone au sein de la faculté. Quasiment gratuite, ne percevant que des frais minimes d'inscription, l'UL est le réceptacle de la plus grande majorité des élèves issus de l'enseignement scolaire public et de l'enseignement privé de qualité moyenne. Avec la crise économique dont souffre le Liban depuis quelques années, le nombre d'étudiants venus d'établissements privés de « première classe » commence sensiblement à augmenter. Ne pouvant plus s'offrir des études supérieures également payantes, ils arrivent à l'UL munis d'un solide bagage linguistique. Ces étudiants séparés, chacun dans le système de son école pendant les premiers cycles de l'enseignement, se trouvent ensemble à l'université, côte à côte, suivant les mêmes cours. Formant ainsi un public hétérogène, ils vont vivre, remontées clairement en surface, les lacunes de l'enseignement antérieur. Petit à petit une crise de la langue d'enseignement a ainsi commencé à se créer au sein de l'UL, elle durera une dizaine d'années ( de 1985 à 1995). La guerre civile qui a ravagé le Liban entre 1975 et 1987, a laissé beaucoup de traces sur le secteur pédagogique, notamment sur l'enseignement de la langue française. Les enseignants, coordinateurs ou directeurs français avaient quitté le Liban en toute hâte pour des raisons de sécurité. La relève assurée par des Libanais n'a donc pas été suffisamment préparée. C'est ainsi que le niveau de la langue française a commencé nettement à baisser. Ajoutons à cela qu'avec la dévaluation de la livre libanaise, le niveau de vie de l'enseignant a baissé. Ceci a opéré un changement radical dans les mentalités, qui a touché l'éthique de la profession. L'enseignement comme mission ou l'enseignant animateur dévoué sont devenus des clichés auxquels un bon nombre d'enseignants, lésés par la crise économique, ne veulent plus croire. Arrivées donc à l'université, la génération de la guerre et même celle de l'après guerre se sont heurtées à un système d'enseignement du et en français qu'elles ont estimé injuste. En plus des cours en français, un module obligatoire de langue française pour non-spécialistes est prévu dans presque toutes les facultés pendant un, deux ou trois ans selon la discipline choisie. Les spécialistes étant uniquement les étudiants de la faculté des lettres, département de langue et de lettres françaises. Un étudiant, ayant réussi tant bien que mal à tous ses cours à la fin de la quatrième année, risque par exemple de redoubler son année rien que pour le module de français s'il n'a pas sa moyenne ; un autre, ne passe pas en troisième s'il n'a pas le module de langue française de la première année etc. Ainsi, pour les étudiants de 15 facultés (Médecine, Gestion, Sciences, Journalisme, génie...) qui ne l'avaient pas choisie comme langue de spécialité, la langue française constituait un obstacle entravant leur progression, pire, elle devenait un facteur d'échec. N'oublions pas que ces étudiants issus majoritairement de l'enseignement public avaient déjà un problème avec le français. Sous des prétextes devenus clichés, ils dissimulent une certaine gêne vis-à-vis de cette langue qui trahit leurs « faiblesses ». Ils prétendent que le français n'est plus une langue vivante, que l'anglais est seul digne d'être appris, que c'est la langue des affaires, la langue internationale. Pour eux, il est plus facile que le français, cette langue « compliquée » qu'ils ont étudiée pendant les douze ans de leur vie scolaire sans vraiment l'apprendre. Ils n'en ont retenu que quelques notions isolées de grammaire qu'ils ne savent pas réutiliser dans leur pratique de la langue. Sur un autre plan, une sorte de repérage social se fait à travers cette langue véhiculant des connotations qui, dans leur esprit, ne les « valorisent » pas. Les Libanais qui ne maîtrisent pas le français se sentent en situation d'infériorité devant ceux qui le maîtrisent. Ils sont alors les moins nantis, ceux qui appartiennent aux classes sociales moindres, qui ne sont pas issus du secteur privé, qui n'ont pas voyagé, qui n'ont pas vécu en français au Liban, signe de raffinement absolu. Accédant à l'université, l'étudiant ne va pas voir ses considérations vis-à-vis du français changer et encore moins son niveau de langue. Face à un professeur de français perdu

devant un public aussi hétérogène et très nombreux (un groupe peut compter jusqu'à 80 étudiants), l'étudiant faible va désespérer à jamais de cette langue et le plus fort va s'ennuyer ne tirant pas de profit particulier des cours. Les deux catégories d'étudiants « sécheront » alors une bonne partie des cours, provoquant une irrégularité dans l'assiduité qui fait que l'enseignant se trouvera chaque fois devant un public différent. Considéré par les responsables des facultés comme le parent pauvre des programmes, le module de langue française ne bénéficie d'aucune attention particulière : engagement mitigé des enseignants, pas de contenus préétablis, pas de programmes, aucun contrôle du travail de l'enseignant, aucune contrainte, hormis un nombre d'heures et un coefficient de note précis qui se réduit d'année en année. Laissé donc aux bons soins de l'enseignant, le contenu était très différent d'une faculté à l'autre ou même au sein des différentes sections d'une faculté. Certains enseignants faisaient sur toute l'année des cours de littérature, d'autres une étude de textes, dans le meilleure des cas un cours de FLE. Bref toutes sortes d'activités linguistiques, qui pouvaient être parfois intéressantes, mais qui ne cadraient pas avec les besoins linguistiques précis des étudiants. De même, on exigeait à l'examen diverses compétences qui n'avaient pas été retravaillées en classe. L'enseignant supposait toujours que ces notions avaient été vues pendant les cours de français langue seconde que l'étudiant avait dû suivre à l'école. C'est ainsi que, petit à petit, l'arabe a commencé à remplacer le français dans certains cours de spécialité. Les professeurs expliquaient en arabe pour faciliter la compréhension des cours, et, à l'examen, ils leur permettaient de répondre également dans leur langue maternelle. Par la force des choses, certains étudiants se tournaient carrément vers les sections d'anglais. Avec le même niveau - médiocre - dans les deux langues, ils préféraient effectuer un changement dans leur langue de formation. Contents de se débarrasser des chaînes d'un français « inutile », ils se ralliaient à une langue qui se laisse facilement conquérir et qui leur permet d'entrer dans le club des branchés de ce monde. Devant les débuts d'une modification de l'identité linguistique de l'UL, et en vue d'aider les étudiants à surmonter leurs difficultés en français, le recteur de l'UL a signé en 1996 une convention avec le service culturel de l'Ambassade de France et l'AUF (dite AUPELF à l'époque) pour une opération « Coup de poing » visant à mettre à niveau en français tous les étudiants des deux premières années de l'université libanaise. Une commission ministérielle formée d'experts, professeurs à l'UL, a été nommée pour organiser et superviser les sessions de mise à niveau dans toutes les régions du Liban où se trouvait une section de l'UL. L'option d'enseigner à ce grand public le français comme langue étrangère s'imposait. À cet effet, l'approche communicative a été décidée pour son dynamisme et son efficacité ; la méthode adoptée pour ces cours fut la méthode *Espaces, -I-* pour les plus faibles et *-II-* pour les plus avancés. Un test préparé par la commission permettait de diagnostiquer le niveau de l'étudiant et de le placer par conséquent dans un groupe restreint de 20 étudiants. Ces cours se donnaient sur un mois sous forme de sessions intensives à raison de 4 heures par jour avant le début des cours universitaires. Pendant l'année, l'étudiant avait également droit à 60 heures de cours extensif qu'il suivait à raison de deux heures par semaine. Parallèlement, les enseignants, universitaires ou issus du cycle secondaire, qui assuraient ces cours, suivaient des formations qui portaient sur toutes les questions susceptibles d'améliorer les performances de chacun dans l'enseignement du FLE. Cette opération de mise à niveau a duré jusqu'à l'an 2000. Plus de 10 000 étudiants ont suivi des cours de français dont l'objectif principal était donc de combler les lacunes d'un enseignement antérieur déficitaire. Certes, ces cours injectés dans les pratiques linguistiques de l'UL ont eu des retombées très positives sur le niveau des étudiants mais surtout sur l'image que ceux-ci ont du français. Ils se sont réconciliés avec cette langue qui a regagné beaucoup d'intérêt à leurs yeux et qui leur a donné confiance en leurs capacités. Cependant, ces cours, trop coûteux, ne pouvaient pas durer surtout que les progrès des étudiants se heurtaient à un obstacle majeur : ils demeuraient isolés du cursus universitaire. Après les sessions intensives les étudiants regagnaient à nouveau leurs cours habituels où l'enseignant permanent de la faculté continuait le plus souvent de faire à sa guise, où les étudiants des niveaux 1 et 2 se retrouvaient à nouveau devant le même contenu et passaient la même épreuve de français aux examens, abstraction de leurs

niveau ou des cours déjà effectués. La commission en place a soulevé la question avec les partenaires de l'opération de mise à niveau. Une nouvelle commission a alors été désignée pour engager une réflexion sur une réforme globale de l'enseignement du et en français à l'UL en 1998. Ce nouveau projet est soutenu toujours par le Service Culturel de l'Ambassade de France et Par l'Agence universitaire de la Francophonie. De longues réunions de concertation avec les enseignants des différentes facultés ont préparé le terrain à la conception de cette réforme qui préconise tout d'abord la dissociation des cours de langue de l'ensemble du cursus et des années académiques. L'étudiant le plus faible, devra suivre dès le mois de septembre et au cours du premier trimestre de la première année un maximum de 360 heures qui devront lui permettre de suivre plus aisément des cours en français. Bien entendu ces cours remplaceront les 150 h. de langue française qui étaient prévues sur les trois premières années académiques. Assistée de consultants étrangers, et suite à plusieurs formations ciblés au Liban et à l'étranger, la commission a élaboré :

- un référentiel de compétences, cadre commun à tous les étudiants de l'université ;
- un programme général qui tient compte par les domaines, les thèmes et le lexique choisis, des différentes spécialités au sein de l'UL et de la spécificité du public arabophone de l'université libanaise ;
- trois programmes spécifiques pour les trois niveaux de langue (D, C, B)
- un système d'évaluation adéquat avec un test de répartition en niveaux (D, C, B, le niveau A étant supprimé)
- trois tests de fin de sessions relatifs aux trois niveaux
- trois dossiers pédagogiques types qui couvrent une séance de travail par niveau (unités didactiques complètes conformes au programme conçues spécialement pour arabophones)

Tous ces documents ont été achevés en janvier 2002. Une formation des enseignants à leur utilisation a eu lieu également au cours de cette année. En septembre 2002 a commencé la mise en application de cette réforme dans trois facultés pilotes jugées prioritaires. Toujours, dans l'objectif de consolider le trilinguisme des Libanais, les étudiants des filières anglophones doivent obligatoirement suivre des cours de français. Leurs enseignants auront à profiter des documents élaborés à l'intention des francophones pour assurer des cours adéquats et méthodiques. Nous pouvons dire que l'ère d'un enseignement adapté, efficace et attrayant du français langue étrangère a commencé au Liban. Certes, pour un enseignement approprié du FLE, cette démarche n'est pas tout à fait originale. En revanche, elle l'est pour son courage. Concevoir des cours de langues pour des groupes restreints, homogènes, est une chose mais le faire pour des centaines de groupes relevant de spécialités différentes, habitant dans des régions différentes et issus de systèmes scolaires différents est tout autre chose. Pour parfaire cette action décisive dont dépendra largement l'avenir de la langue française au Liban, puisqu'elle s'inscrit dans un des plus grands établissements publics du pays, il faudra développer les dossiers pédagogiques types cités supra en matériel didactique complet. On aura élaboré pour la première fois un matériel didactique adapté aux spécificités du public arabophone, tenant compte, entre autres, des interférences entre l'arabe et le français et des vrais centres d'intérêt des étudiants. Ce projet, d'ailleurs, fait partie des préoccupations des responsables de l'UL. Notre université a toujours été un centre de rayonnement culturel pour la région du Moyen Orient et plus particulièrement en ce qui concerne l'enseignement des langues. L'expérience du Liban, notamment dans le domaine de la réforme de l'enseignement du FLE aux arabophones, sera probablement appelée à se généraliser pour faire profiter les autres pays arabes de la région.

Pour conclure, avec tout ce que cet article a pu montrer d'aléatoire et de failles dans l'enseignement du FLE au Liban, nous ne pouvons qu'affirmer que le pays est plus que

jamais sur le chemin de la réforme et du redressement culturels, l'ingénierie pédagogique étant un de ses points forts. Nos craintes sont ailleurs. Elles sont du côté des gardiens du français, de ceux qui risquent de l'étouffer par trop d'amour, par trop de vénération. Au Liban et ailleurs. Pour bien résister, la langue française doit savoir se répartir en besoins particuliers et en centres d'intérêts. Elle doit apprendre qu'on se livre mieux tout en ne s'offrant pas en entier. Le professeur de français langue étrangère doit sortir de l'équation du tout ou du rien. Il va sans dire que la qualité de l'enseignement du FLE est essentiellement liée aux moyens matériels investis à cet effet. Mais n'est-ce pas là un argument de taille dont se servent un bon nombre d'enseignants pour ne pas aller plus loin dans la pratique de leur métier ? Les grands efforts en FLE doivent, à notre avis, se centrer sur la re-formation des enseignants du FLE, surtout en ce qui concerne la créativité et la dynamisation des groupes, car, par trop de réalisme beaucoup d'enseignants ne savent plus rêver et ne savent plus faire rêver.